

2025/345

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 21	
Votants : 24	Absents excusés ayant donné procuration : Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES Absents excusés : Florian GUZDEK Absents : Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Audrey CALVET

Projet Z5

Modification du Bail Emphytéotique Administratif

Monsieur le maire expose :

La délibération n° 2024/11/05 du conseil municipal en date du 18 novembre 2024 décide et impose la conclusion de la promesse de bail emphytéotique et du compromis de vente au plus tard le 1^{er} janvier 2025 devant notaire.

Monsieur Yannick PELLET, dirigeant de la SAS ELECTRUM et porteur du projet Z5, a demandé par courrier la possibilité d'inscrire à 10 ans la durée d'inaliénabilité dans le bail emphytéotique administratif initial.

Il a également informé que le projet Z5 sera dorénavant porté par deux sociétés distinctes, ce qui viendra modifier en conséquence le bail emphytéotique administratif :

La SCI LYG INVEST concernant le foncier
La SAS FIRST LYG concernant l'exploitation

Le maire demande au conseil municipal de valider les modifications demandées par Monsieur PELLET et de l'autoriser à signer l'avenant au bail emphytéotique administratif.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 066-216602136-20250916-DELIB20250907-DE



2025/346

NB

VALIDE les modification demandées par la société Electrum représentée par Monsieur PELLET.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant au bail emphytéotique administratif et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du ...01/10/2025.....

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 01/10/2025